

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

Délibération : **2022-12-116**
OBJET : **DEMANDE D'ADHESION A L'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des cadres de l'Education des Villes et des collectivités territoriales)**
Nomenclature : **8 . A . 5 .**

En exercice : 26

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Absents : 0

Votants : 26

Délibération comportant :

Annexe :

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Elisa DRION donne pouvoir à Gil RANNOU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Gwenn BOULZENNEC,

Le ou les membres absent(s) :

Rapporteur : Béatrice MIERMONT

L'ANDEV est une association loi 1901, à but non lucratif qui a pour objectif de d'accompagner la coopération et l'articulation entre l'éducation nationale et les collectivités territoriales. Elle permet aux acteurs de l'éducation des différents territoires d'être en réseau et de partager leur savoir-faire professionnel. L'ANDEV permet aussi d'accéder à une multitude de ressources pour le développement de projets locaux en partenariat avec l'éducation nationale et de recevoir des veilles d'information régulière sur l'actualité éducative.

L'adhésion à cette association serait une ressource non négligeable pour les acteurs éducatifs en lien avec l'éducation nationale sur notre territoire : la direction famille éducation solidarité, la responsable du service vie scolaire et le responsable du service enfance jeunesse.

Afin d'avoir accès à l'ensemble des ressources proposées par l'ANDEV, une adhésion individuelle de 45€ est demandée. Cette adhésion individuelle serait souscrite pour la responsable du service Vie Scolaire en lien direct avec l'éducation nationale dans ses missions quotidiennes.

Un abonnement participatif à l'ANDEV en complément permettrait à l'ensemble des acteurs éducatifs de la collectivité (de la petite enfance à la jeunesse) de bénéficier des expériences des professionnels du réseau, d'être informé régulièrement sur l'actualité éducative et d'accéder à des ressources (accès plus limité que pour l'adhésion individuelle). Le montant

de l'abonnement participatif pour notre commune serait de 100€ (montant demandé pour une commune entre 5 et 10 000 habitants).

Au total, l'adhésion à l'ANDEV reviendrait à 145€ pour une année.

Il est proposé aux membres du conseil :

- **d'AUTORISER Monsieur le Maire à souscrire à une adhésion individuelle et un abonnement participatif à l'ANDEV à partir de janvier 2023.**

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 19 décembre 2022

Alain ROYER, Maire

